



Lycée du Grand Nouméa
BP 183
98830 DUMBEA
Tél.: 41 01 00

Service Intendance :
Bureaux A218-219
Tél. : 41 01 17

Fiche INTENDANCE "POST-BAC"

- RENTREE SCOLAIRE 2020 -

1 PHOTO
pour carte de
restauration

Fiche à déposer aux bureaux A218 ou A219, accompagnée du règlement, du RIB ou RIP (obligatoire en cas de remboursement).

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de L'AGENT COMPTABLE DU LGN

Les encaissements se feront

le Jeudi 12 Décembre 2019 de 08h00 à 15h30 et

le Vendredi 13 Décembre 2019 (de 08h00 à 11h30)

NOM DE L'ETUDIANT :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

CLASSE (EN 2020) :

email :

Tél.:

BOURSIER : ETAT / PROVINCE (Sud, Nord ou Iles = joindre attestation) :

BOURSIER : ETAT VANUATU ou WALLIS (joindre attestation) :

1/ Tarifs des Frais de Fournitures Scolaires et Pratique Sportive (paiement obligatoire)

CLASSES	PERIODES	TARIF/FFS	TARIF/EPS	A REGLER
BTS 1 et 2	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	0 F	20 000 F
ECT1 - ECT2	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	5 000 F	25 000 F
ECT3	FEVRIER à MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
ECE1-ECE2	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	5 000 F	25 000 F
ECE3	FEVRIER à MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
DCG1-2020	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	0 F	20 000 F
DCG1-2019 (*)	FEVRIER à MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
DCG2-2019	JUIN - DECEMBRE	12 000 F	0 F	12 000 F
DCG2-2018	FEVRIER - MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
DCG3-2018	JUIN - DECEMBRE	12 000 F	0 F	12 000 F
DCG3-2017	FEVRIER - MAI	8 000 F	0 F	8 000 F

Les étudiants inscrits après le 30 juin, les frais sont ramenés de 20 000 F à 10 000 F.

(*) y compris les étudiants titulaires d'un BTS CGO ou DUT.

2/ Pour DEJEUNER au restaurant scolaire du lycée: Inscription uniquement à partir du 11/02/20

Veuillez vous présenter aux bureaux de l'intendance n° A218 ou A219 à partir du Mardi 11 Février 2020, muni de la somme de **3000 F correspondant à 10 repas à 300 F**. Ces repas seront crédités sur une carte qui vous sera remise lors de **la 1ère inscription**.

La carte est **OBLIGATOIRE à CHAQUE PASSAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE** et elle est **VALABLE POUR TOUTE LA DUREE SCOLAIRE AU LYCEE**. En cas de perte ou de détérioration, la carte devra être renouvelée au prix de **800 F**.

En cas de non paiement de vos repas, l'établissement se réserve le droit de refuser à l'étudiant, l'accès au service de restauration.

Les repas non consommés à la fin de la scolarité ne seront pas remboursés.

FONCTIONNEMENT DU SELF :

Le restaurant scolaire est ouvert de 11h00 à 13h00 du Lundi au Vendredi.

L'organisation du service en self, impose que chaque élève ou étudiant rapporte le contenu de son plateau. Les déchets alimentaires (restes de repas) doivent être jetés séparément des emballages (pot de yaourt, etc...) dans les poubelles prévues à cet effet.

La réglementation sanitaire en vigueur interdit à l'élève ou l'étudiant de sortir des aliments du restaurant.

Cadre réservé à l'étudiant

Je, soussigné(e) M. ou Mme certifie avoir pris connaissance des éléments notés ci-dessus.

Date/...../.....

Signature :